



LANORAIE

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Lanoraie

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 4 février 2025, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté le règlement suivant :

140-2025 : Règlement 140-2025 abrogeant le règlement d'emprunt 132-2024

- Ce règlement a pour objet :
 - *d'abroger le règlement d'emprunt 132-2024 relatif aux dépenses en immobilisations.*

Pour obtenir copie de ce règlement ou le consulter, vous devez vous référer à l'hôtel de ville ou sur le site Internet de la municipalité au: www.lanoraie.ca.

Que ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ à Lanoraie ce 7 février 2025.

Brigitte Beuparlant,
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe